



www.lacompanieduspectacle.ch

CONDITIONS CONTRACTUELLES

2025/2026

IMPORTANT : A réception de la première facture l'élève ou son représentant légal, désignés ci-après par « l'élève » reconnaît accepter les présentes conditions sans exclusions, et ce sans qu'il ne soit besoin d'une signature.

1 - L'élève et l'association sont engagés par les présentes conditions dès réception de la première facture, sauf dénonciation écrite (Whatsapp, E-mail, courrier) sous un délai de 14 jours à réception de la première facture. Dans ce cas une facturation des cours déjà réalisés sera facturée sur la base du tarif « au cours » et du déplacement éventuel au tarif plein. Cette disposition n'est pas valable lors du renouvellement sauf en cas de modification du contrat et seulement sur la partie modifiée ou erronée. (cf : art.2, art.3, art.4)

2 -Renouvellement automatique (RECONDUCTION TACITE) : Sauf accord préalable écrit, « packs » et « formules écoles » se renouvellent automatiquement à l'identique après le dernier cours ou à leur date limite. (au premier des termes atteint)

3 - La démission (rupture du contrat) n'est possible qu'en fin de pack ou semestre. Elle **doit être présentée par écrit** (Sms, Whatsapp, E-mail, courrier) pour « les packs » au moins 4 cours avant le dernier cours ou 1 mois avant la fin de validité (au premier terme échu) et pour « les formules école » (au semestre) au plus tard 1 mois avant la fin du semestre. L'élève qui n'a pas présenté la démission dans les temps doit s'acquitter de la taxe de cours pour la période renouvelée qu'il décide d'en bénéficier ou pas. Pack et semestre sont cessibles à un membre du même foyer/famille, en accord avec le professeur.

4 - PACK de cours : Les packs de cours sont prévus pour être pris chaque semaine, ils offrent un tarif avantageux mais ne sont pas remboursables. En accord écrit (par Whatsapp de préférence) avec le professeur au moins 2 jours ouvrables à l'avance, un ou plusieurs cours peuvent être reportés. Dès que le délai de validité est écoulé le pack est réputé « épuisé », que l'élève ait pris l'intégralité des cours prévu ou pas. Seuls les cours ajournés par le professeur/l'école peuvent être pris après le délai de validité (voir ci-dessous). Les cours annulés par l'élève moins de 48h à l'avance ou pour lesquels il était absent sont décomptés du pack.

5 - Formule ECOLE : les formules écoles s'alignent sur le calendrier scolaire du canton du lieu de cours. D'une durée d'un semestre elles contiennent 17 séances*. Il n'y a donc pas de cours durant vacances scolaires et jours fériés et il n'est pas possible pour l'élève de reporter un cours, sauf cas exceptionnels. *Les cours prévus un jour férié ne sont pas remplacés.

6 - Interruption / absence maladie accident de l'élève : Sur présentation d'un certificat médical d'incapacité, la période de cours est prolongée autant que la durée d'interruption moins 7 jours. Dans tous les cas l'élève doit informer au plus vite son professeur ou l'association de son absence.

7 - Obligation de l'association : L'association met à disposition un professeur compétent et le cas échéant des locaux équipés et adaptés pour la discipline. La durée et la période des cours est détaillées dans la facture. En cas de retard supérieurs à 10min* ou absences répétées** (**plus de 3 par trimestre), ou écart avéré de comportement du professeur et sur demande écrite de l'élève, l'association proposera un nouveau professeur sous 30 jours, si elle n'y parvient pas alors un remboursement sera effectué.

8 - Absence du professeur pour maladie/accident : le cours est reporté à un autre jour en accord avec l'élève ou alors la période de cours est prolongée de la durée d'absence du professeur. L'élève doit prévenir l'association par E-mail : lacompanieduspectacle@gmail.com au plus vite en cas d'absence non-annoncée du professeur.

Remplacement de professeur : Au plus tard après 5 semaines d'absences maladie/accident d'un professeur, l'association procédera à son remplacement. L'élève ne peut s'opposer au remplacement sauf à perdre le bénéfice des cours. NB : L'absence d'un professeur ou le refus du remplacement par l'élève ne rompent pas les liens contractuels entre l'élève et l'association, sauf si cette dernière ne remplit pas ses obligations et que l'élève formule une démission écrite à ce motif dûment argumenté.

9 - Déplacement des professeurs : Les déplacements à domicile des professeurs occasionnent des aléas liés aux conditions de circulations, ainsi les horaires prévus peuvent varier régulièrement de +/- 10min. Les professeurs passent du temps en déplacement, une participation aux déplacements est demandée sur la base de fr.0,50 du km à partir de notre école de musique la plus proche. Le montant est réduit en fonction de la tournée et calculé au plus juste pour ne pénaliser ni le professeur ni l'élève. En cas de changement d'horaire à la demande de l'élève, le montant de frais km peut être ré-évalué. L'élève peut demander à bénéficier d'un horaire garanti dans quel cas le déplacement sera facturé au plein tarif aller/retour.

10 - Les cours peuvent avoir lieu par vidéo : de manière permanente ou occasionnellement sur simple demande au moins 48h à l'avance ou pour le reste de la période en demandant au moins 8 jours à l'avance***. **En cas de suspension d'activité imposée par les autorités** les cours sont dispensés par vidéo dès le 8^e jours suivant l'application de la décision***. L'élève qui s'oppose aux cours vidéo dans ces circonstances précises ne peut prétendre à aucun report ou remboursement des cours.

****les frais de déplacement déjà facturés sont alors crédités en avoires.*

11 - Le Paiement des cours s'effectue de préférence par E-banking dans les délais indiqués sur la facture. Un paiement en plusieurs fois est possible sur demande avec un supplément de fr.10 par fraction. Tout retard de paiement entraîne un supplément de 10fr par mois de retard entamé. En cas de non-respect des délais de paiement, l'élève aura la gentillesse de prévenir l'association et d'ajouter de lui-même un supplément de fr.10 par mois entamé de retard. L'association se réserve le droit de saisir les poursuites dès le 2^e mois de retard tous frais et intérêts à charge du débiteur.



www.lacompagnieduspectacle.ch

ATTENTION : A l'exception des cours à l'unité, tous nos forfaitS (formule et pack) se renouvellent automatiquement sans limite sauf démission dans les temps : cf. article 3 des Conditions Contractuelles

Le tarif indiqué est par personne, il inclut les supports de cours (partitions leçons et exercices) qui sont fournis par le professeur

COURS SPECIAUX :

SOLFEGE/ORCHESTRE 60mn hebdo :
Fr.320 par semestre (ou 5 x fr.70)

BATOUCADA 90mn hebdo :
Fr.250 par semestre (ou 5 x fr.60)

AUTRE :

Cours à domicile : participation aux frais de Fr.0.50 par Km par cours.

Paiement fractionné : Fr.10 par fraction

Paiement différé : Fr.10 par mois + intérêt 5% dès le 3^e mois

Lettre de rappel : Fr.10 + frais

PRESTATIONS TECHNIQUES :

Réglage guitare électrique : Fr.90

Réglage guitare acoustique : Fr.60

Changement de **cordes (6)** : Fr.30

Réglage Batterie : Fr.60

Changement **peau de Batterie** : Fr.20

Location guitare : Fr.30/mois

Location Clavier : Fr 40/mois

Location Batterie : Fr.55/mois

TARIFS DES COURS 2025-2026

COURS INDIVIDUELS

Semestre en Individuel	Durée	Tarif Fr.
Formule Ecole au Semestre	30mn hebdo	550,00
	45mn hebdo	790,00
	60mn hebdo	990,00
Paiement Mensuel	Durée	Tarif Fr.
Formule Ecole au Semestre en 5x	30mn hebdo	5 x 115,00
	45mn hebdo	5 x 165,00
	60mn hebdo	5 x 210,00

Pack 12 cours présentiel	Durée	Tarif Fr.
Pack 12 cours	30mn x 12	430,00
	45mn x 12	590,00
	60mn x 12	770,00
Pack 12 cours vidéo	Durée	Tarif Fr.
Pack 12 cours vidéo	30mn x 12	380,00
	45mn x 12	530,00
	60mn x 12	690,00

cours individuel	Durée	Tarif Fr.
Cours individuel à l'unité	30mn	45,00
	45mn	60,00
	60mn	70,00

COURS DE GROUPES

Cours collectifs	durée	Tarif Fr.
Cours de Groupe au semestre	30mn hebdo	190,00
	45mn hebdo	260,00
	60mn hebdo	340,00
	90mn hebdo	490,00
	120mn hebdo	550,00
Paiement Mensuel	durée	Tarif Fr.
Cours de Groupe au semestre en 5x	30mn hebdo	5 x 45,00
	45mn hebdo	5 x 60,00
	60mn hebdo	5 x 75,00
	90mn hebdo	5 x 105,00
	120mn hebdo	5 x 115,00

Cours collectif	durée	Tarif Fr.
Cours collectif à l'unité	30mn	19,00
	45mn	28,00
	60mn	35,00
	90mn	52,00
	120mn	65,00